

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00174
Numéro SIREN : 452 103 377
Nom ou dénomination : 2L OPTIC

Ce dépôt a été enregistré le 15/12/2017 sous le numéro de dépôt 15718

ZL OPTIC

Société Par Actions Simplifiée au capital de 38 000,00 €

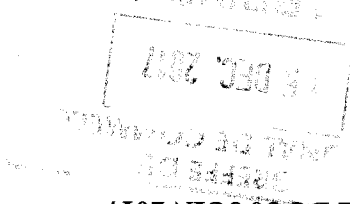
Siège social : 330 avenue marcou de langlade C.CIAL LES JARDINS DE MISTRAL

84140 MONTFAVET

452 103 377 RCS

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUN 2017



Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport et pour une bonne information, nous avons décidé d'annexer un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN	Durée	31/12/2016	12 mois	31/12/2015	12 mois	Ecart %
Fonds commercial		50 000,00		50 000,00		0,00
Autres immobilisations incorporelles		3 333,36		6 666,69		-50,00
Total des immobilisations incorporelles		53 333,36		56 666,69		-5,88
Autres immobilisations corporelles		37 149,84		69 999,37		-46,93
Total des immobilisations corporelles		37 149,84		69 999,37		-46,93
Autres immobilisations financières		18 238,93		18 235,56		0,02
Total des immobilisations financières		18 238,93		18 235,56		0,02
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		108 722,13		144 901,62		-24,97

COMPTE DE RESULTAT			Durée
			12 mois
			31/12/2016
			12 mois
			31/12/2015
			Ecart %
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	581 377,44	541 331,65	7,40
Coût des achats et charges externes	375 974,63	363 388,43	3,46
VALEUR AJOUTEE	205 402,81	177 943,22	15,43
Impôts, taxes et versements assimilés	7 273,40	7 554,17	-3,72
Charges de personnel	134 519,08	111 078,63	21,10
EXCIDENT BRUT D'EXPLOITATION	63 610,33	59 310,42	7,25
Autres produits	.01	1 607,34	-100,00

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

BILAN PASSIF			
			31/12/2016
			31/12/2015
			Ecart %
ACTIF CIRCULANT	85 260,00	79 259,93	7,57
Stocks et en-cours	3 102,81	2 296,17	35,13
Avances et acomptes sur commandes	67 461,60	54 231,47	24,40
Clients et comptes rattachés	31 816,04	26 807,33	18,68
Autres créances	99 277,64	81 038,80	22,51
Créances	50 266,88	20 211,24	148,71
Disponibilités	50 266,88	20 211,24	148,71
Total des disponibilités hors charges constatées d'avance	50 266,88	20 211,24	148,71
Charges constatées d'avance	33 111,76	31 557,01	4,93
TOTAL ACTIF CIRCULANT	271 019,09	214 363,15	26,43
TOTAL ACTIF	379 741,22	359 264,77	5,70
BILAN PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	200 000,00	200 000,00	0,00
Report à nouveau	-54 589,79	-58 086,60	6,02
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 040,70	3 496,81	15,55
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	149 450,91	145 410,21	2,78
AUTRES FONDS PROPRES			
Emprunts et dette auprès d'établissements de crédit	31 426,59	53 448,79	-41,20
Emprunts et dettes financières diverses	46 927,12	46 207,12	1,56
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 080,17	65 844,95	50,47
Dettes fiscales et sociales	52 856,43	48 353,70	9,31
TOTAL DETTES	230 290,31	213 854,56	7,69
TOTAL PASSIF	379 741,22	359 264,77	5,70

Dotations aux amortissements et provisions	36 182,86	33 263,17	8,78
Autres charges	23 823,24	21 981,76	8,38
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 604,24	5 672,83	-36,46
Résultat financier	-1 163,54	-2 709,02	57,05
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	2 440,70	2 963,81	-17,65
Impôt sur les bénéfices	-1 600,00	-533,00	-200,19
RESULTAT NET COMPTABLE	4 040,70	3 496,81	15,55

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 581 377,44 € contre 541 331,65 € pour l'exercice précédent, soit une progression de 7,40 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 577 773,21 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 36 182,86 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 111 078,63 € à 134 519,08 €, soit une progression de 21,10 %, alors que l'effectif moyen est passé de 4 à 6 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 3 604,24 € contre 5 672,83 € pour l'exercice précédent, marquant une diminution de 36,46 %.

Le résultat financier, d'un montant de -1 163,54 €, contre -2 709,02 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de 2 440,70 €, contre 2 963,81 € au 31 décembre 2015.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de -1 600,00 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 4 040,70 €, représentant 0,7 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en progression de 15,55 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 3 496,81 €, soit 0,65 % du chiffre d'affaires.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 4 040,7 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de 4 040,70 €

- Une somme de 4 040,70 €

à l'amortissement partiel à due concurrence du compte "Report à nouveau"

débiteur de -54 589,79 €

qui ressortira ainsi à -50 549,09 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Détention du capital social par les salariés

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le personnel salarié de la société ne détient pas de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

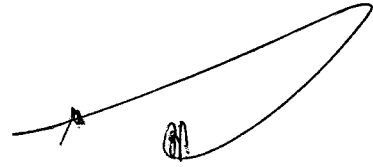
Conventions réglementées

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Le président



2L OPTIC

Société Par Actions Simplifiée au capital de 38 000.00 €

Siège social : 330 avenue marcou de langlade C.CIAL LES JARDINS DE MISTRAL

84140 MONTFAVET

452 103 377 RCS

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept,

et le trente juin, à quatorze heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation faite par le président, par lettre simple.

Madame Laurence LEGER, préside la séance en sa qualité de président de la société.

Le président constate que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 3 800 actions composant le capital,

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- le rapport de gestion du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion du président.
Enfin il déclare la discussion ouverte.

Monseigneur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses

Monseigneur le président donne lecture du rapport de gestion du président.
Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'élevant à 4 040,7 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 4 040,70 €
- Une somme de 4 040,70 €
- à l'amortissement partiel à due concurrence du compte "Report à nouveau"
- débiteur de -54 589,79 €
- qui ressortira ainsi à -50 549,09 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

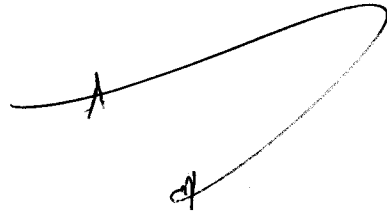
TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Le président
Madame LAURENCE LEGER



Tel : 01 48 05 36 03
Fax : 01 48 05 33 74
E-mail : contact@ibassocies.fr

81, Avenue Jean Jaures
75019 Paris

16, avenue de la République
75011 Paris

IB ASSOCIES
Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables
De la Région Paris Ile de France
Au capital social de 600,000 euros
RCS Paris B 490 313 863 00014

SAS 2L OPTIC
330 AVENUE MARCOU DE LANGLADE
84140 MONTFAVET
Siret : 45210337700027
Nace : 4778A

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissement	Net	Net
		Dépréciations	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilités incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)	50 000		50 000	50 000
Autres immobilisations incorporelles	30 000	26 667	3 333	6 667
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilités corporelles				
Terrains				
Constructions	22 780	22 780		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	349 491	312 341	37 150	69 999
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilités financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	18 239		18 239	18 236
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	470 510	361 788	108 722	144 902
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	85 260	85 260	3 103	79 260
Avances et acomptes versés sur commandes (3)	3 103		3 103	2 296
Clients et comptes rattachés	67 462	67 462	31 816	54 231
Autres créances	31 816		31 816	26 807
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	50 267	50 267	33 112	20 211
Disponibilités	33 112		33 112	31 557
TOTAL ACTIF CIRCULANT	271 019		271 019	214 363
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	741 529	361 788	379 741	359 265
(1) Dont droit au bail			50 000	50 000
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

CAPITAUX PROPRES		31/12/2016		31/12/2015	
Capital	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale					
Réserve statutaires ou contractuelles					
Réserve réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau					
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-54 590	4 041	-58 087	3 497	
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL CAPITAUX PROPRES	149 451	149 451	145 410		
AUTRES FONDS PROPRES					
Produits des émissions de titres participatifs					
Avances conditionnées					
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
DETTES (1)					
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	31 427	46 927	53 449	46 207	
Emprunts et dettes financières diverses (3)					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 080	52 856	65 845	48 354	
Dettes fiscales et sociales					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes					
Produits constatés d'avance (1)					
TOTAL DETTES	230 290	230 290	213 855		
Ecarts de conversion passif					
TOTAL GENERAL	379 741	379 741	359 265		
(1) Dont à plus d'un an (a)	7 141	223 149	213 855		
(1) Dont à moins d'un an (a)					
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque					
(3) Dont emprunts participatifs					
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours					

Bilan passif

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Comptes annuels

SAS 2L OPTIC

Compte de résultat

	31/12/2016	31/12/2015
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	581 377	541 332
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)		
Chiffre d'affaires net	581 377	541 332
<i>Dont à l'exportation</i>		650
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits		1 607
Total I	581 377	542 939
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	208 831	191 703
Varations de stock	-6 000	-4 859
Achats de matières premières et autres approvisionnements		87
Varations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	173 144	176 457
Impôts, taxes et versements assimilés	7 273	7 554
Salaires et traitements	104 430	86 757
Charges sociales	30 089	24 321
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	36 183	33 263
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	23 823	21 982
Total II	577 773	537 266
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	3 604	5 673
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	1 164	2 709
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	1 164	2 709
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-1 164	-2 709
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 441	2 964

Compte de résultat (suite)

	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-1 600	-533
Total des produits (I+II+V+VII)	581 377	542 939
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	577 337	539 442
BENEFICE OU PERTE	4 041	3 497
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.
Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables

Règles générales

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2016 par les dirigeants de l'entreprise.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.
Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 379 741 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 4 041 euros.

Désignation de la société : SAS 2L OPTIC

Règles et méthodes comptables

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 6 269 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Frais d'émission des emprunts

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de maintenance et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Stocks

Règles et méthodes comptables

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
ACTIF IMMOBILISE	470 507	3	3	470 510
Immobilisations incorporelles	80 000			80 000
- Frais d'établissement et de développement	50 000			50 000
- Fonds commercial	30 000			30 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	372 271			372 271
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations financières	18 236			18 239
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Total		Immobilisations incorporelles		Immobilisations corporelles		Immobilisations financières		Total	
Ventilation des augmentations									
Virements de poste à poste									
Virements de l'actif circulant									
Acquisitions									
Apports									
Créations									
Révaluations									
Augmentations de l'exercice									
3									
Ventilation des diminutions									
Virements de poste à poste									
Virements vers l'actif circulant									
Cessions									
Scissions									
Mises hors service									
Diminutions de l'exercice									
3									
Eléments achetés									
Eléments réévalués									
Eléments reçus en apport									
Total									
31/12/2016									

Les flux s'analysent comme suit :

Notes sur le bilan

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Notes sur le bilan

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Comptes annuels

SAS 2L OPTIC

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 50 628 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	18 239		
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	67 462	67 462	
Autres	31 816	31 816	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	33 112	33 112	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			
Total	1 50 628	1 32 389	18 239

Produits à recevoir

Montant	
9 113	Fournisseurs - RRR à obtenir
9 113	Total

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

Charges exceptionnelles			
Charges financières			
Charges d'exploitation		33 112	
			Charges constatées d'avance
		33 112	
			Total

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	581 377	581 377	581 377

Chiffre d'affaires

Notes sur le compte de résultat

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Comptes annuels

SAS ZL OPTIC

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Autres informations

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Comptes annuels

SAS 2L OPTIC

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

2L OPTIC
Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros
50, Avenue Marcou de Langlade
84140 MONTFAVET

BERNARD BENAIS
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale près la cour d'appel de Paris
Diplôme du conservatoire des Arts et Métiers
Ancien Elève de l'Ecole des Sciences Politiques de Paris
103, rue de LAFAYETTE
75010 Paris
Tel 01 48 05 12 28
Mail bbenais@club-internet.fr

Mesdames, Messieurs les Associés

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale de votre société, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société 2L OPTIC tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations
- Les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président et font apparaître un résultat positif de 4 041 euros et un total bilan de 379 741 euros . Il m'appartient, sur la base de mon Audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligence permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard, des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le caractère raisonnable des estimations significatives et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VERIFICATION ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, 31 mai 2017.

Monsieur Bernard BENAIS
Commissaire aux comptes

